



## Les réfugiés ne doivent pas être les oubliés de l'Europe

À l'occasion de la journée internationale des migrants ce 18 décembre, la Fédération Léo Lagrange tient à manifester à la fois son attachement à la protection des réfugiés, son soutien aux acteurs qui les accompagnent et ainsi combattre les préjugés voire les discriminations qu'ils subissent.

70 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948, dont l'article 13 reconnaissait déjà « *le droit de circuler librement dans son pays, de quitter celui-ci et d'y revenir* », la signature par la France du « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » s'inscrit dans la tradition d'accueil de la République française.

Depuis le début de la crise migratoire en 2014, les présidents Hollande et Macron se sont mobilisés pour obtenir des autres Etats membres qu'ils acceptent d'adapter les règles de l'Union européenne à l'urgence humanitaire. Malheureusement la majorité conservatrice des Etats, influencée par plusieurs de ses gouvernements nationalistes, a rejeté toute répartition du nécessaire accueil des réfugiés.

Malgré le repli de l'UE dans ses frontières, la Fédération Léo Lagrange a mis depuis 2015 à disposition de l'État deux des sites qu'elle gère, l'un dans la Haute-Loire, le second en Gironde, pour contribuer au nécessaire accueil des réfugiés. Elle a par ailleurs noué depuis 2016 un partenariat avec la Fondation France Libertés, pour former des animateurs dans 9 camps de réfugiés du Kurdistan irakien et pour y développer des activités éducatives favorisant la résilience des enfants déplacés et traumatisés.

Acteur international de l'éducation populaire et de l'émancipation citoyenne, la Fédération Léo Lagrange veille à éclairer ses usagers, notamment les plus jeunes qui pourraient être tentés de relayer les contre-vérités diffusées sur les réseaux sociaux. Ces derniers temps, des xénophobes les ont investis pour colporter des rumeurs, notamment l'allégation d'un « droit de migrer » qui serait institué par le Pacte mondial, alors que sa seule vocation est de réguler les mobilités qui ne peuvent que s'amplifier à l'heure de la mondialisation, des rythmes du développement et de l'urgence climatique. Ce Pacte mondial « établit un cadre de coopération juridiquement non contraignant », ce n'est donc pas un traité.

L'actualité récente, le retrait de son pavillon à l'Aquarius et par conséquent la fin de ses opérations de sauvetage en Méditerranée, la perspective des élections européennes, nous obligent à la plus grande vigilance quant aux menaces qui pèsent sur nos la cohésion de nos sociétés démocratiques. **La Fédération Léo Lagrange appelle les associations de jeunesse et d'éducation populaire, et plus largement la société civile, à se mobiliser pour que les réfugiés ne soient pas les oubliés de l'Europe.**

**La Fédération Léo Lagrange** est une association d'éducation populaire reconnue d'utilité publique qui intervient dans les champs de la petite enfance, de l'animation et de la formation professionnelle. Réseau associatif engagé pour contribuer au bien-être social, la Fédération fédère l'ensemble de ses acteurs (3000 bénévoles et volontaires, 5500 salarié.e.s, 64000 adhérent.e.s) autour d'une ambition forte : celle de casser les déterminismes et d'œuvrer pour la transformation sociale par l'action éducative non formelle, l'insertion et la qualification à tous les âges de la vie.

Pour en savoir plus : [www.leolagrange.org](http://www.leolagrange.org)